

## Plan de gestion, de conservation et de développement durable des Fortifications Vauban à Besançon

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** L'œuvre de Vauban, présentée par le Réseau des Sites Majeurs de Vauban, a été officiellement proposée par l'État Français à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. La décision de l'Unesco sera connue en juillet 2008, à la suite d'une analyse du dossier de candidature et de visites de terrain effectuées, par les experts de l'ICOMOS au cours de l'été 2007.

Dans le cadre de cette procédure d'expertise, la Ville de Besançon, comme les quatorze autres villes du Réseau, s'est engagée à rédiger un plan de gestion, de conservation et de développement durable de son patrimoine fortifié.

Ce plan de gestion a pour objet et ambition :

- de déterminer les enjeux stratégiques, de tracer les orientations, de définir les objectifs, de décrire les actions ou les démarches à entreprendre en matière de mise en valeur patrimoniale, urbanistique, culturelle et touristique de son patrimoine fortifié ;

- de réunir, d'organiser et de coordonner, à court, moyen et long termes, l'intervention de tous les acteurs, publics et privés, concernés par ce projet ;

- d'évaluer les moyens humains et financiers à mettre en œuvre.

Sa mise en œuvre permettra l'émergence d'un projet de territoire concerté et durable, qui favorisera à la fois la préservation et la mise en valeur des biens, et qui soutiendra le développement de l'activité économique et sociale du centre ancien, et plus généralement de la ville.

La rédaction et la mise en œuvre de ce document répond également à l'exigence de la convention du patrimoine mondial de doter d'un plan de gestion tous les biens candidats à une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ou inscrits afin de garantir la pérennisation de leur valeur universelle exceptionnelle.

Cette première version du plan de gestion sera présentée aux experts et fera l'objet d'une édition définitive, dans le cadre du Réseau des Site Majeurs de Vauban, au début de l'année 2008. Une mise à jour sera effectuée en 2010, après trois années d'exercice, afin de prendre en compte le résultat des études complémentaires réalisées par la Ville de Besançon.

Une évaluation du travail réalisé dans le cadre de ce plan de gestion sera effectuée tous les six ans. Cette échéance correspond à l'évaluation des sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco par l'État Français.

Ce plan de gestion s'articule autour de sept problématiques complémentaires :

- Patrimoine ;
- Urbanisme ;
- Culture, pédagogie et recherche ;
- Dimension citoyenne ;
- Tourisme ;
- Communication ;
- Fonctionnement.

## Patrimoine

Depuis de nombreuses années, la Ville de Besançon s'est engagée dans la conservation et la restauration de son patrimoine fortifié. Chaque année, une programmation d'opérations est établie en concertation avec la DRAC de Franche-Comté et la Ville de Besançon en fonction des priorités sanitaires et de l'affectation des bâtiments. Les travaux sur les fortifications Vauban sont effectués au titre de leur classement monument historique. La Ville de Besançon conduit également des opérations individualisées inscrites au PPI et des travaux de gros entretien au titre des travaux du propriétaire.

Une ligne budgétaire consacrée aux travaux à la citadelle et sur les fortifications d'un montant de 9,9 M€ est inscrite dans le Contrat de Projet État Région (CPER) de Franche-Comté (2007-2013). Une programmation prévisionnelle de neuf opérations (études et travaux) a été établie pour la période comprise entre 2007 et 2013. La répartition des financements est la suivante : 3,8 M€ pour l'Etat, 1 M€ pour le Conseil régional de Franche-Comté, 2 M€ pour le Conseil général du Doubs, 1 M€ pour la CAGB et 2,1 M€ pour la Ville de Besançon.

Chacune des neuf opérations programmées devra être soumise à l'assemblée délibérante quant au lancement de l'opération et à son plan de financement.

La valorisation du patrimoine fortifié s'effectue également par la dévégétalisation (enlèvement de la végétation). En 2007, l'affectation d'un crédit exceptionnel à la Direction des Espaces Verts pour la mise en œuvre d'un programme d'opérations de dévégétalisation a permis la création de cônes de vues et la mise en valeur de nombreux ouvrages et édifices. L'inscription d'un budget annuel supplémentaire sera proposée pour permettre de redonner au site l'aspect minéral qui rend visibles et qui met au mieux en valeur les fortifications.

## Urbanisme

La protection du patrimoine Vauban oblige la Ville de Besançon à porter une attention particulière à la requalification et à l'insertion urbaine de certains éléments de ses fortifications, en particulier dans le cadre de la réalisation des grands projets architecturaux et urbanistiques, l'objectif étant de trouver un équilibre harmonieux entre la préservation et la mise en valeur des biens, et le développement de l'activité économique et sociale du centre ancien. Dans le même esprit, la reconversion de ce patrimoine doit permettre, à la fois, sa réappropriation par le public et sa restitution au plus près de sa configuration d'origine. Trois problématiques sont abordées :

- la reconversion du patrimoine militaire à Besançon ;
- l'impact sur la perception et la mise en valeur de ce patrimoine des grands projets d'urbanisme ou d'architecture réalisés à proximité immédiate des biens inscrits, en particulier, la création d'une liaison Gare Viotte/centre-ville, la reconversion du pôle Saint-Jacques/Chamars, la réhabilitation du site industriel des Prés de Vaux, la construction du Fonds Régional d'Art Contemporain, du Conservatoire National de Région, de la Scène de Musiques Actuelles sur le site du port fluvial et aux Prés de Vaux ;
- la requalification de certains éléments du patrimoine Vauban et de leurs abords : les Glacis de Battant, les espaces publics de la ville situés à proximité des fortifications.

## Culture, pédagogie et recherche

La mise en valeur des fortifications de Vauban sera, pour de nombreux habitants de Besançon et de sa région, l'occasion d'une (re)découverte et d'une (ré)appropriation de leur patrimoine architectural et de l'histoire politique et sociale de leur région. Cette mise en valeur contribuera également à la définition d'une identité forte et valorisante pour ce territoire, et au développement de sa notoriété au niveau national et international.

La Ville de Besançon propose de développer autour de son patrimoine fortifié un projet culturel dont les principaux enjeux sont :

- d'affecter ou de reconverter certains des bâtiments de Vauban à des usages qui permettront la découverte ou la redécouverte pour le public,

- de susciter la curiosité des publics les plus divers, quels que soient leurs centres d'intérêt, leur âge, leurs pratiques socio-culturelles, leur origine géographique,

- \* en abordant l'œuvre de Vauban sous différents angles -historique, technique, esthétique, politique, moral et social- ;

- \* en proposant des formes de médiation multiples et diversifiées.

- de développer une forme de tourisme durable dont profiteront les acteurs économiques locaux, en favorisant la circulation en modes doux sur l'ensemble du secteur sauvegardé, le long de parcours urbains spécialement aménagés et rythmés par des espaces thématiques scénographiés.

Par ce projet culturel, la Ville de Besançon s'assigne trois objectifs complémentaires :

- favoriser l'appréhension esthétique de l'œuvre architecturale de Vauban ;

- permettre la compréhension du système des fortifications à Besançon et du contexte historique, politique et social, aux niveaux régional, national et international, de leur réalisation ;

- susciter l'intérêt pour les autres facettes de l'œuvre de Vauban, révélatrices de son souci de réformer et d'organiser la société de son temps de manière à la fois rationnelle et pragmatique, de sa vision stratégique et à long terme des problèmes, et de son engagement constant au service de l'État et du bien commun.

Ce chapitre du plan de gestion présente également des bilans d'activité et des projets de développement en matière de visites-conférences, d'animations jeune public, d'expositions temporaires, de publications, de colloques, de journées d'étude et de recherche universitaire.

Concernant les visites-conférences, les animations jeune public et les publications, des moyens budgétaires supplémentaires seront sollicités à partir de 2008 afin de répondre au développement de la fréquentation.

## **Dimension citoyenne**

Depuis 2005, la Ville de Besançon associe la population locale -particuliers, associations, collectivités, entreprises, etc.- à son effort de valorisation de son patrimoine fortifié et à sa démarche en faveur de l'inscription de l'œuvre de Vauban au patrimoine mondial de l'Unesco. Ce travail d'information, de sensibilisation et de participation a été engagé lors de la constitution du dossier de candidature et s'est appuyé sur une double approche :

- faire comprendre la dimension exceptionnelle universelle de l'œuvre de Vauban et son illustration par le site bisontin ;
- s'inscrire dans la démarche élaborée par l'UNESCO d'information et de sensibilisation à la notion de patrimoine mondial.

Le chapitre «Dimension citoyenne» recense toutes les actions entreprises ces dernières années avec le Comité de soutien régional, les instances participatives de la Ville et du Grand Besançon (Conseil des Sages, Conseil des Jeunes Bisontins, Conseils de quartier, Conseil de Développement Participatif de la CAGB (CDP), l'Inspection académique, les acteurs des secteurs associatif, social et économique, les autres collectivités locales, etc).

Ces démarches se sont poursuivies et amplifiées dans le cadre de l'élaboration du Plan de gestion qui a fait l'objet de réunions de concertation avec tous les acteurs concernés. De manière globale, les actions engagées par ou avec différents acteurs locaux, publics et privés, durant les années passées ont vocation à être poursuivies à l'avenir.

## **Tourisme**

Le projet culturel que la Ville de Besançon entend développer contribuera à accroître de manière significative sa notoriété et son attractivité. L'augmentation de la fréquentation touristique devra nécessairement être accompagnée par un développement des infrastructures d'accueil, de stationnement et de circulation entre les sites dans le respect des biens protégés et de la qualité de vie des habitants. L'accès à la Citadelle qui restera, malgré un rééquilibrage de l'offre culturelle et touristique en faveur de l'enceinte urbaine, le principal point de convergence des touristes, sera la problématique majeure à laquelle sera confrontée la Ville de Besançon dans les années à venir.

Pour analyser ces problèmes, la Ville de Besançon propose d'engager, au cours de l'année 2008, une étude dans la continuité du schéma de développement touristique. Cette étude portera sur les points suivants :

- l'actualisation du schéma de développement touristique (diagnostic et préconisations) ;
- l'analyse du projet de développement culturel et touristique présenté dans le plan de gestion et la définition d'une politique des publics ;
- l'étude des conditions d'accueil des visiteurs ;
- l'évaluation de la fréquentation et de son évolution à 6 ans,

Concernant le problème de l'accès à la Citadelle, un groupe de travail associant élus et services a été créé pour étudier les différentes solutions techniques qui pourraient être mises en place à court, moyen et long termes.

L'hypothèse de créer, à moyen terme, un lieu d'accueil et d'information unique, consacré au patrimoine Vauban, pour les visiteurs, les scolaires et les touristes, est actuellement retenue. Plusieurs sites d'implantation devront être étudiés et comparés. Ce lieu sera choisi en fonction de sa position stratégique et de sa proximité immédiate avec les monuments à visiter. Il devra proposer : des aires de stationnement à proximité et en nombre suffisant, une bonne articulation avec le réseau ferroviaire et les Transports en Commun en Site Propre (TSCP), un espace d'accueil et d'information, une billetterie générale, un espace consacré au Réseau des Sites Majeurs de Vauban et au patrimoine mondial de l'UNESCO, des espaces thématiques scénographiés consacrés au système des fortifications Vauban à Besançon, une boutique, des services (vestiaires, consignes, sanitaires).

## **Communication**

La politique de communication présentée dans le plan de gestion a une double ambition :

- susciter la curiosité et l'intérêt des Franc-Comtois et des touristes, français et étrangers, pour le patrimoine Vauban à Besançon,
- donner de Besançon l'image d'une ville dynamique qui s'appuie sur son patrimoine pour se tourner vers l'avenir.

La charte graphique du Réseau des Sites Majeurs Vauban sert de cadre à la réalisation des actions de communication. Le logo, les références pantone et la liste des 14 sites du Réseau sont ainsi systématiquement utilisés sur les supports de communication afin d'exprimer la candidature en série.

Depuis janvier 2007, un groupe de travail se réunit tous les 15 jours pour définir et mettre en œuvre les actions du plan de communication.

## **Fonctionnement**

Actuellement, plusieurs services de la Ville et des partenaires extérieurs interviennent, plus ou moins directement, dans la mise en valeur culturelle et touristique du patrimoine Vauban :

- les services de la Ville de Besançon - la mission Vauban et le service Ville d'Art et d'Histoire à la Direction de la Culture et du Patrimoine, la mission Tourisme urbain à la Direction du Développement Local, les Musées de la Citadelle, le Musée du Temps ;
- l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon ;
- la SEM Citadelle.

Si cette organisation a jusqu'ici contribué au développement culturel et touristique du patrimoine de la ville, tant auprès des habitants de la région que des touristes, elle ne pourra pas répondre aux nouveaux défis que posera une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour apporter une plus grande cohérence aux actions et une meilleure lisibilité pour les publics, il sera nécessaire de réunir, à moyen terme, tout ou partie de ces services dans un nombre restreint d'opérateurs agissant de manière concertée et cohérente.

Plusieurs hypothèses sont à étudier :

- soit l'évolution de l'actuelle délégation de service public pour la gestion de la Citadelle par intégration de missions scientifiques et culturelles élargies et extension de son champ d'action à l'ensemble du patrimoine Vauban de la ville ;

- soit la création d'une entité juridique nouvelle, un Établissement Public de Coopération Culturelle (industriel et commercial), par exemple, porté par les collectivités locales concernées par le projet -Ville de Besançon, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, Département du Doubs, Région Franche-Comté- et, éventuellement, l'État ;

- soit l'extension des compétences de l'Office du Tourisme et des Congrès.

Les avantages et les inconvénients de ces trois options seront étudiés au cours de l'année 2008 pour aboutir à la mise en place d'une nouvelle organisation de gestion du patrimoine Vauban en 2010. En toute hypothèse, la Ville de Besançon devra s'interroger sur la structuration globale de l'accueil touristique à Besançon et, plus généralement, sur les missions des différents acteurs chargés de la mise en valeur culturelle du patrimoine de la ville.

La gestion patrimoniale et urbanistique des biens (conservation, entretien, restauration, dévégétalisation, insertion urbaine, requalification des abords, etc.) restera de la responsabilité directe des collectivités propriétaires : la Ville de Besançon et le Conseil Général du Doubs.

En attendant la mise en place de cette nouvelle organisation, la Ville de Besançon propose, à partir de l'automne 2007, de renforcer le partenariat existant entre les différents acteurs et de l'organiser autour :

- d'un comité de pilotage qui réunira, tous les six mois, les élus de la Ville de Besançon en charge des secteurs concernés par le projet et des représentants de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Général. Cette instance sera chargée de valider les différentes étapes de l'évolution du projet ;

- d'un comité technique chargé d'évaluer les travaux des ateliers thématiques et d'en effectuer la synthèse pour le comité de pilotage ;

- de cinq ateliers thématiques :

- 1i. Entretien, restauration, dévégétalisation, mise en lumière ;
2. Enjeux urbains, circulation, stationnement, accès ;
3. Culture et tourisme ;
4. Communication, mécénat et relations publiques ;
5. Organisation et fonctionnement.

Pour animer la réflexion générale sur le développement culturel et touristique du projet et mener à bien la création de la future structure juridique de gestion, un chef de projet sera recruté dès 2008.

Le Conseil Municipal est invité à valider les orientations et les objectifs présentés dans ce plan de gestion, de conservation et de développement durable du patrimoine Vauban à Besançon.

**«M. LE MAIRE :** Je sais que l'heure avance, que vous êtes un peu déjà pour certains sur le départ mais je vais quand même vous demander d'accorder un quart d'heure à Michel ROIGNOT pour présenter ce dossier car c'est quelque chose de très important pour le développement de la ville et je pense qu'il est important que vous sachiez effectivement ce qui est fait. On n'en a pas encore beaucoup parlé ici, donc Michel tu as un quart d'heure.

**M. Michel ROIGNOT :** Merci Monsieur le Maire. Effectivement je souhaitais à ce moment un petit peu crucial du dossier Vauban vous présenter le projet de plan de gestion qui est le nôtre pour la Ville de Besançon et qui sera ensuite partagé avec les autres villes du Réseau Vauban, les 14 villes qui sont

candidates à l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité. Vous le savez l'État Français nous a retenus en janvier comme étant le candidat de la France pour 2008 et nous allons entrer à partir de la fin de l'été, en août septembre dans une période d'expertise de notre dossier, de celui des autres villes candidates, pour pouvoir effectivement obtenir l'inscription au Patrimoine Mondial que nous espérons pour juin - juillet 2008. L'UNESCO a souhaité depuis quelques années imposer aux villes candidates la rédaction d'un plan de gestion que je vous présente ce soir, un plan de gestion qui permette de décrire les engagements que prend chaque site en matière de conservation et de restauration du patrimoine qui est proposé à l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité. C'est donc l'objectif de ce plan de gestion que l'on peut décrire en trois points ; la première chose c'est de déterminer l'ensemble des enjeux stratégiques que nous souhaitons développer pour la mise en valeur patrimoniale de l'ensemble de ce site et de ce patrimoine fortifié Vaubanien à Besançon. Le deuxième objectif que nous nous fixons c'est de réfléchir sur les moyens de réunir et de coordonner sur la durée de l'inscription l'intervention de tous les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, concernés par ce projet. J'y reviendrai tout à l'heure en développant un certain nombre de points. Et puis le troisième objectif, c'est d'évaluer, pour pouvoir réaliser et mettre en œuvre ce plan de gestion, l'ensemble des moyens humains et financiers qu'il conviendra que nous mettions en œuvre.

Ce plan de gestion, nous proposons qu'il soit décrit en 7 points, 7 chapitres : le patrimoine, les enjeux d'urbanisme, les enjeux autour de la culture, la pédagogie et la recherche, la dimension citoyenne, le tourisme, la communication et le fonctionnement. Pour ne pas allonger le débat, je reviendrai simplement sur 4 points dans cette liste de 7 que je vais développer tout à l'heure, tout d'abord également préciser en introduction que la durée de ce plan de gestion est une durée que nous souhaitons à 6 ans. Pourquoi 6 ans ? C'est la période de retour des experts de l'UNESCO pour vérifier que les engagements que nous prendrons l'année prochaine seront tenus ou bien pour que nous puissions expliquer pourquoi nous nous sommes écartés des objectifs annoncés. Les experts de l'UNESCO reviennent tous les 6 ans sur le site pour voir et analyser ce qui se passe.

Ce document que nous présentons aujourd'hui, que vous avez pu avoir sous forme restreinte dans le dossier mais le document complet est disponible sur CD, ce document que nous présentons aujourd'hui est donc le document qui dans un premier temps va servir de référence pour la discussion avec les experts dans le courant de l'automne. Nous reviendrons peut-être devant le Conseil Municipal pour vous présenter un document amendé début 2008 dans le sens que nous souhaitons naturellement pour mettre toutes les chances de notre côté en tenant compte des observations des experts de l'UNESCO sur ce projet de document qu'on présente aujourd'hui. Projet aujourd'hui qui sert de discussion avec les experts, document plus définitif début 2008 et nous vous proposerons en 2010 à mi-parcours des 6 ans une espèce d'évaluation à mi-parcours de ce document.

Comme je vous l'ai dit, je ne vais pas aborder tous les chapitres que j'ai énumérés tout à l'heure, simplement 4. Le premier que je voudrais aborder c'est celui qui touche aux opérations de patrimoine et d'urbanisme ; 3 points sont détaillés dans le projet, la question de délimiter une nouvelle zone tampon, je vais y revenir, ensuite le programme concernant le bâtiment lui-même, programme de conservation et de restauration non seulement des bâtiments de la Citadelle mais également de l'enceinte bastionnée, du Fort Griffon et des tours bastionnées et puis toute la problématique de dévégétalisation pour voir comment nous pouvons remettre en vue et en perspective davantage de morceaux j'allais dire de ce patrimoine que nous avons à Besançon.

Sur la zone tampon, c'est une demande très forte qui vient du Ministère de la Culture qui nous suit dans ce dossier, qui est relayé localement par l'Architecte des Bâtiments de France et le Conservateur Régional des Monuments Historiques, il s'agit de faire coller autant que faire se peut cette zone tampon avec les périmètres que nous avons développés au PLU que nous avons adopté tout à l'heure et notamment concernant ce qu'on appelle le PPM, le Périmètre de Protection Modifié. Il s'agit donc d'une zone qui n'implique pas de prescriptions particulières d'urbanisme, c'est notre PLU qui s'applique mais

dans cette zone-là, dans cette zone tampon, il s'agit d'être vigilant dans tout ce qui sera développé en terme d'urbanisme et en terme de constructions futures. Nous souhaitons l'étendre notamment à l'extérieur de la commune de Morre, et nous entreprendrons des discussions, des négociations avec les collègues de la commune de Morre de façon à bien montrer qu'on est attentif aux cônes de visibilité. Depuis le Fort de Chaudanne, qu'on regarde en direction de la Citadelle, nous avons en arrière plan toute la colline de Morre et en arrière plan encore Montfaucon, il s'agit d'être très attentif à ce qui se fait là-bas sur ces coteaux pour ne pas dénaturer trop l'ensemble, la visibilité et la vision que l'on a de ce site depuis Chaudanne.

Egalement ce que nous souhaitons, c'est faire coïncider, ce qui n'est pas le cas actuellement, cette zone tampon avec le nouveau secteur qu'on appelle PPM, Périmètre de Protection Modifié qui fait partie des définitions urbanistiques que nous avons évoquées tout à l'heure au PLU.

S'agissant maintenant du programme de restauration, depuis un grand nombre d'années, la Ville a entrepris un certain nombre de travaux sur l'ensemble de ce patrimoine et nous avons la chance pour les 6 ans qui viennent que le contrat de projet État/Région prévoit une somme de pratiquement 10 M€ destinée à l'entretien de ce patrimoine. La liste qui est présentée là actuellement propose, et c'est ce qui fera l'objet de la discussion, l'ensemble des opérations que nous souhaitons mener dans ce domaine à l'échéance du contrat de projet État/Région. Je précise que sur ces 9,9 M€, 2 M€ seront plus précisément consacrés à tout ce qui concerne le Fort Griffon ; nous allons donc en discuter avec le Conseil Général du Doubs, et sur l'ensemble de ce plan, l'État en finance 3,8 M€, le Conseil Régional 1 M€, le Conseil Général du Doubs 2 M€ plus principalement sur le Fort Griffon, la Communauté d'Agglomération 1 M€ et la Ville 2,100 M€. On va vous montrer deux diapositives concernant, la première l'Arsenal où la toiture est à refaire et puis la demi-lune du Front Saint-Etienne qui menace ruine et qui est actuellement en très grande protection avec des filets, ce seront les deux gros chantiers que nous souhaitons démarrer le plus rapidement.

Ensuite, troisième volet dans ce domaine patrimoine, c'est le programme de dévégétalisation. Le Conseil Municipal avait adopté l'année dernière un crédit de 100 000 € pour commencer un certain nombre d'opérations. On illustre sur cette diapo une partie avant et une partie après, c'est ce qui s'est passé au Fort de Beauregard où la visibilité était quasiment nulle sur la Citadelle et donc vous avez après -ce n'est peut-être pas les mêmes angles de prise de vue-. Si vous montez actuellement en direction de Morre et de Montfaucon, que vous êtes sur la route vers le Bastion de Rivotte et que vous regardez vers la Porte Taillée, on a commencé depuis trois semaines un mois -on n'a pas pris de photo encore- à dévégétaliser ce mur qui part de la Porte Taillée et qui monte au pied de la muraille de la Citadelle, nous aurons achevé ceci dans le courant de l'été et on a une visibilité là absolument complète de ce qu'était la fermeture protection de la ville avec ce mur qui est absolument appuyé dessus la Porte Taillée et qui remonte au pied de la Citadelle. On avait perdu cela de vue complètement parce que la végétation, les arbres avaient tout masqué l'ensemble là et ce que nous souhaitons faire c'est un ensemble de réalisations pour permettre une meilleure visibilité, de comprendre à nouveau tout ce qu'était le projet de Vauban quand il est intervenu à Besançon.

D'autres enjeux qui touchent à l'urbanisme vont concerner la requalification et l'insertion urbaine de certains éléments des fortifications. Naturellement il ne s'agit pas ici de tout statufier, de rendre tout développement impossible mais bien de trouver sur chacun des dossiers qui sont l'objet d'équipement dans la ville dans les 10 - 15 ans à venir, de trouver un équilibre un peu harmonieux entre d'une part la préservation et la mise en valeur des biens qu'on veut protéger et d'autre part le nécessaire développement de l'activité économique du centre ancien et de l'ensemble des zones qui sont à proximité du patrimoine que l'on veut protéger.

Si j'aborde maintenant les domaines culture, pédagogie et recherche, donc tout l'aspect animation que nous souhaitons engager autour de l'œuvre de Vauban et de ce patrimoine, je dirais que le choix que

nous proposons, c'est de ne pas limiter ce projet culturel à une seule thématique mais bien de développer un projet généraliste qui puisse mettre en lumière, en valeur l'ensemble des facettes de l'œuvre de Vauban sous tous les angles de son intervention. On connaît Vauban l'homme militaire qui a fortifié pratiquement 150 places en France ; on connaît moins l'engagement civil de Vauban qui était, si je pouvais employer ce terme, très fortement ce que j'appellerais l'honnête homme du XVII<sup>ème</sup> Siècle, celui qui a porté son regard, sa réflexion à l'ensemble de ce sujet d'une extrême diversité. En-dehors de la fortification, il a écrit et réfléchi sur les problèmes de démographie, sur l'économie, la statistique. Dans ses OISIVETÉS il a écrit sur la répartition de l'impôt, la dîme royale, ancêtre de l'impôt sur les revenus, il en parle au détour des années 1700 et donc à un moment où ce n'était pas très populaire et pas très en vue avec la répartition dans les trois états. Et puis d'une certaine manière, j'ai coutume de dire que Vauban est un peu l'archétype ou l'ancêtre de ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui un haut fonctionnaire libre dans son ton, dans sa parole, mais en même temps curieux de savoir conseiller son maître le roi, subordonné mais pas soumis, respectueux de son roi mais pas flatteur. Tous ces thèmes que nous essaierons d'illustrer dans le projet culturel seront illustrés dans des parcours que nous souhaitons aménager tout au long de la ville dans les différents sites Vauban, sur l'ensemble du secteur sauvegardé, que ce soit la Citadelle, dans les tours bastionnées ou au Fort Griffon. Donc la première phase de réalisation de ces travaux, nous nous engageons à ce qu'elle puisse se faire à la fin de la période de 6 ans, dans les années 2011-2012.

Les autres volets de ce chapitre culturel, je ne vais pas les développer, la signalétique patrimoniale on avait travaillé dessus avec l'ami Jacques MARIOT on va continuer ce volet, les visites-conférences, toutes les animations en direction du jeune public, toutes les expositions temporaires nous les développerons aussi autour des thèmes que j'ai rappelés tout à l'heure. Puis autre sujet intéressant, important qui se fait en lien avec le Comité Régional de Soutien, c'est la volonté de créer un institut Vauban qui puisse être un lieu de ressource sur toute l'œuvre de Vauban, non seulement autour des 15 sites qui sont candidats à l'UNESCO mais encore sur l'ensemble des autres sites qui couvrent le territoire national.

Le dernier enjeu que je voudrais développer c'est le tourisme dans la mesure où l'une des conséquences de l'inscription que nous souhaitons et que nous allons avoir à l'UNESCO va être quasiment et inéluctablement un afflux de 25 à 30 % de touristes en supplément dans la ville et donc il faut que nous nous y préparions. C'est ce qu'on constate statistiquement à Arras, au Havre et probablement à Bordeaux maintenant qui est classée cette année. Statistiquement dans les 6 mois, dans l'année qui suit c'est 25 à 30 % de fréquentation supplémentaire. Il faut que nous nous préparions à relever ce défi parce que cette augmentation de la fréquentation, nous devons l'accompagner. Il y a les problèmes d'infrastructure d'accueil, des questions de stationnement, les questions d'accessibilité et de mode d'accès à la Citadelle et nous devons avoir une réflexion d'ensemble sur tout cela.

Nous formulons pour y arriver 3 propositions : la première, et en accord avec le Maire et Jacques MARIOT, c'est de réfléchir à nouveau sur le schéma de développement touristique que nous avons élaboré au détour des années 2000 et adopté au début de ce mandat. Nous devons le reprendre de façon à ce qu'il soit adapté aux nouveaux enjeux que risque de générer notre inscription à l'UNESCO. La deuxième proposition, c'est de créer un site d'accueil unique pour l'ensemble des visiteurs, des touristes, qui soit situé à proximité immédiate de monuments à visiter et que dans cet accueil unique on puisse trouver toute l'information sur le patrimoine Vauban, toute l'information pour pouvoir développer les visites, pour avoir la ressource documentaire, y compris aussi pourquoi pas, la possibilité d'acheter la billetterie afin de ne pas avoir de multiples interlocuteurs. C'est une deuxième proposition que nous tâcherons de mettre en œuvre assez rapidement et puis troisième proposition, c'est de poursuivre l'étude qui se fait actuellement sous la conduite de Jean-Claude ROY, de trouver les modalités d'accès pour la Citadelle en prévision, je le disais tout à l'heure, de l'accroissement prévisible de visites de touristes.

Dernier point avant de conclure sur le fonctionnement de cet ensemble. Ce que nous constatons, c'est qu'actuellement au sein de la ville beaucoup de services travaillent sur ce dossier Vauban. Nous avons également beaucoup de partenaires extérieurs à la ville et tout ceci n'est pas forcément le gage d'une cohérence chaque jour. Aussi ce que nous souhaitons, c'est pouvoir regrouper tous ces intervenants au sein d'une seule structure, d'un seul organisme, je dis «structure» mais je ne sais pas ce que ce sera. Trois possibilités peuvent s'ouvrir, c'est la DSP actuelle qui revoit son cahier des charges formulé et qui fait entrer de nouveaux partenaires dedans, ou bien on confie tout cela à l'Office du Tourisme avec des missions redéfinies, ou bien autre solution encore, on crée un établissement public de coopération culturelle, les fameux EPCC, où l'on peut intégrer l'État et les autres collectivités territoriales pour pouvoir faire fonctionner l'ensemble. Pour l'instant, nous n'avons pas tranché sur ce point ; ce dossier est en réflexion, nous souhaitons pouvoir aboutir tranquillement l'an prochain ou en 2009 sur le choix que nous vous proposerons.

Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement. Dans les deux ans qui viennent nous souhaitons, avant que cette nouvelle structure soit créée, pouvoir avancer dans la réflexion et donc nous proposons une structuration en trois niveaux, un comité de pilotage, un comité technique et des ateliers qui vont travailler, 5 ateliers thématiques qui vous sont indiqués à l'écran et qui reprennent l'ensemble des objectifs que j'ai indiqués tout à l'heure.

Pour terminer sur cette affaire, nous réfléchissons sur l'opportunité d'avoir recours à compter de 2008 à un chef de projet pour coordonner dans les 2 ans ou les 3 ans qui viennent l'ensemble du dossier que je viens de développer.

Pour conclure, je voudrais adresser tous mes remerciements, peut-être au nom de l'ensemble du Conseil à l'équipe qui a travaillé parce que c'était un travail totalement transversal qui associait une dizaine de services, coordonné depuis trois mois par Pascal TRITSCH et Sonia BERNARD. Je veux les remercier ici tous les deux mais également la DGST, les Services Bâtiment, Urbanisme, Tourisme, Développement Local, Espaces Verts, Voirie, il y a eu vraiment une douzaine de services qui ont travaillé sur ce sujet et qui ont permis que soit présenté aujourd'hui le projet de plan de gestion que je viens de résumer en 17 minutes.

**M. LE MAIRE :** Je veux aussi remercier l'ensemble des services, Sonia BERNARD, Pascal TRITSCH, Marianne BENOIT, Sylvia CHARETON et puis l'Adjoint car il a fait un très gros travail. Il s'est beaucoup déplacé, ce n'était pas forcément désagréable d'aller à Blaye mais je crois qu'il a fait un très très gros travail et qu'effectivement nous avons là un beau projet où tout n'est pas encore gagné mais je vais passer la parole à M. ROSSELOT pour des félicitations j'imagine.

**M. Jean ROSSELOT :** Je tiendrai en une minute et demie pour me réjouir que cette fois ça y est. On a passé ensemble 7 ans, la culture de la valorisation des fortifications a fait son nid dans la Municipalité. C'est bien.

**M. LE MAIRE :** Je te remercie.

**M. Jean ROSSELOT :** Dans cette réflexion d'ensemble, je vous le répète, n'oubliez pas le Vauban du XIX<sup>ème</sup> qui est Monsieur le Maire ?

**M. LE MAIRE :** Séré de Rivières.

**M. Jean ROSSELOT :** Séré de Rivières. Mais ne l'oubliez pas...

**M. LE MAIRE :** Si vous me posez des questions là-dessus, je vais vous en poser aussi.

**M. Jean ROSSELOT :** Vous m'avez donné l'envie de la devinette.

**M. LE MAIRE** : Séré de Rivières est un ingénieur qui a fait tous les forts autour de Besançon.

**M. Jean ROSSELOT** : Tous les forts de Besançon, la première ceinture mais n'oublions pas non plus, voyons un peu plus loin, les 23 forts de la deuxième ceinture. Troisièmement, préparons dès aujourd'hui l'arrivée des TGV touristes qui je le répète prendront le train américain, anglais à Paris, recevons-les à Auxon, emmenons-les... là j'interroge un certain ancien secrétaire général de l'Université qui serait bien placé pour demander à celle-ci de faire l'échange justement avec la Ville du bâtiment des Sciences Naturelles qui se prêterait à merveille pour être à la fois un belvédère, une maison de l'histoire de Vauban, etc. pour nos touristes, qui repartiraient le soir contents, comblés. Vous auriez ainsi créé un véritable canal de nouveaux touristes à Besançon.

**M. LE MAIRE** : Monsieur ROSSELOT, vous avez fait quelques compliments au Maire mais légers, légers. Je ne pourrais donc pas vous confier une mission sur le patrimoine comme c'est à la mode puisque vous êtes un peu critique. Simplement je voulais vous dire que concernant le bâtiment que vous évoquez, j'ai déjà, il y a au moins 6 mois, évoqué la possibilité avec le Président CONDÉ d'une réflexion sur un échange. Voyez avant même que vous me le souffliez.

**M. Jean ROSSELOT** : Oh, cela fait un moment que j'en parle !

**M. LE MAIRE** : Donc il arrive que le Maire réfléchisse, ça lui arrive même assez souvent.

**M. Jean-Claude CHEVAILLER** : Sur le patrimoine, on a quand même fait le square Castan et la Porte Taillée, je le rappelle et on n'a pas commencé aujourd'hui, même si cela a une importance beaucoup plus grande.

**M. LE MAIRE** : Mais on a fait beaucoup d'autres choses aussi. L'Adjoint FOUSSERET en 1983 a commencé à rénover le Fort Chaudanne, le Fort Beauregard et le Fort Bregille.

**M. Jean-Claude CHEVAILLER** : Ce n'est pas pour cela que je voulais prendre la parole. Simplement dans la dimension citoyenne, on parle des instances participatives, on les décline, on parle bien du Grand Besançon, on ne cite pas le CDP. J'aimerais bien que ça y figure si c'est possible.

**M. LE MAIRE** : D'accord, on rajoutera effectivement.

**Mme Nicole WEINMAN** : Pardon de changer d'époque mais à titre d'information, combien de temps vont durer les travaux de la Porte Noire, parce que c'est bâché, j'avais l'impression qu'il y avait un traitement quand même ?

**M. LE MAIRE** : C'est pour sécher la pierre.

**Mme Nicole WEINMAN** : Donc elle a été traitée ?

**M. LE MAIRE** : Oui, mais cela va durer un certain temps. Jean ROSSELOT, on a commencé il y a longtemps de faire cela. Tout le monde est d'accord, bravo au Maire et à l'Adjoint».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 5 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 13 juillet 2007.*